

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/72 - OBJET : REORGANISATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES DECHETERIES DE BROCHON ET SAULON-LA-CHAPELLE AINSI QUE DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NUITS-SAINT-GEORGES

Vu la délibération C/17/57 du 21 février 2017 portant sur la création et les statuts de la régie,
Vu la délibération C/22/126 du 15 novembre 2022 portant sur le marché de collecte,
Vu la délibération C/23/119 du 24 octobre 2023 portant sur le lot n°1 du marché de gestion des déchets,
Vu la délibération C/24/73 du 25 juin 2024 portant sur le lot n°6 du marché de traitement des déchets.

Considérant que la Communauté de communes détient la compétence de gestion des déchets ;

Considérant qu'une consultation a été passée pour la collecte des déchets sur le territoire de la collectivité pour une durée ferme de 4 ans reconductible 3 fois 1 an dont l'attributaire désigné pour le lot n°1, collecte en porte-à-porte des OMr et du flux de non fibreux sur le territoire de la CCGCNSG », est l'entreprise DIEZE ;

Considérant qu'une consultation a été passée pour la gestion des déchets et assimilés pour une durée ferme d'un an reconductible 3 fois 1 an dont l'attributaire désigné pour le lot n°6, gardiennage et entretien maintenance des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle, est l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} septembre 2024, la collectivité a souhaité d'une part, mettre fin à la régie concernant la collecte des OMr et d'autre part, reprendre en régie l'exploitation des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle ;

Considérant qu'en ce qui concerne la collecte des OMr, les modalités du marché le lui permettant, il est souhaité par la collectivité que l'entreprise DIEZE reprenne à sa charge la collecte sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que les agents techniques affectés aux déchets seront soit redéployés exclusivement sur la gestion des déchèteries et des PAV, soit reclassés (pour l'un d'entre eux) au sein des services techniques communautaires en remplacement d'un agent en retraite ;

Considérant qu'en ce qui concerne la reprise de l'exploitation des deux déchèteries, un avenant écourtant la durée du marché a été passé avec l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST. De plus, pour les besoins de l'exploitation, il sera opéré un transfert des agents gardiens de déchèterie depuis l'entreprise SUEZ vers les services communautaires comme la réglementation nous l'impose.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'arrêt du service d'exploitation en régie de la collecte des ordures ménagères sur le secteur de l'ex-territoire de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges à compter du 1^{er} septembre 2024,
- **VALIDE** la reprise de la gestion des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle en régie directe,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 021-200070894-20240625-C_24_73-DE

SLO

C/24/73 - OBJET : DECHETS - AVENANT N°1 AU LOT N°6 « GARDIENNAGE ET ENTRETIEN-MAINTENANCE DES DECHETERIES DE BROCHON ET SAULON LA CHAPELLE » DU MARCHE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Vu la délibération C/23/119 du 24 octobre 2023 ;

Vu l'article L2194-1 du code de la Commande publique relatif à la modification des marchés ;

Considérant qu'un marché concernant de gestion de gestion des déchets et assimilés a été attribué le 24 octobre 2023 ;

Considérant que le lot n°6, gardiennage et entretien maintenance des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle a été attribué à l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST pour une durée ferme d'un an ;

Considérant toutefois que la collectivité a émis la volonté de reprendre ces deux déchèteries en régie directe à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant en ce sens qu'un avenant doit être passé avec le titulaire du marché afin de modifier la durée ferme du marché pour qu'elle coïncide avec la prise en régie des déchèteries par la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°6 du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire avec l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.





Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 021-200070894-20240625-C_24_73-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SUEZ RV CENTRE EST
Adresse : 18 rue Felix Mangini
69009 LYON
Tél : 03 80 72 96 63
SIRET : 343 488 508 00734

Courriel : perrine.lerose@suez.com

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
Lot n°6 « Gardiennage et entretien-maintenance des déchèteries de Brochon et Saulon la Chapelle »

- Date de la notification du marché public : 07 novembre 2023
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois reconductibles 3 fois pour une durée de 12 mois.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 5.5 %
 - Montant HT : 239 827, 62 €
 - Montant TTC : 253 018,14€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

SUEZ RV Centre-Est est attributaire du marché de gestion des déchèteries mentionné à l'article C du présent avenant et, à ce titre, exploite le haut de quai des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle depuis le 1er janvier 2024. La durée ferme initiale du marché est d'un an.

La collectivité souhaite reprendre en régie la gestion de ces deux déchèteries (Brochon et Saulon-la-Chapelle) à compter du 1^{er} septembre 2024.

Elle a donc contacté le titulaire afin de modifier la durée ferme du marché pour qu'elle coïncide avec la reprise en régie des déchèteries par la collectivité.

Le titulaire ayant accepté, les deux premiers paragraphes de l'article 4.1 du CCAP "Durée des prestations, délai d'exécution et reconduction" / "Concernant le lot 6" sont supprimés et remplacés par les dispositions suivantes :

*"Le marché est ferme pour une durée de 8 mois à compter du 1er janvier 2024.
Il ne sera pas reconduit et s'achèvera le 31 août 2024."*

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5.5 %
- Montant HT : - 163 074.29 €
- Montant TTC : - 172 427.14 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 68.15 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 5.5%
- Montant HT : 76 753.33 €.....
- Montant TTC : 80 591.00 €.....



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/74 - OBJET : ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR AU 1^{ER} JANVIER 2025

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;
Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
Vu la délibération du conseil départemental de la Côte-d'Or en date du 26 mars 2018 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 ;
Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021 ;
Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
Vu les articles 129 et 140 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2025 selon les conditions suivantes :

Article 1 – Mise en place de la taxe de séjour

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 – Catégories d'hébergements concernés

La taxe de séjour est perçue au réel par les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés qui sont les suivantes :

1. Palaces,
2. Hôtels de tourisme,
3. Résidences de tourisme,
4. Meublés de tourisme,
5. Villages de vacances,
6. Chambres d'hôtes,
7. Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
8. Terrains de camping et de caravanage et tout autre terrain d'hébergement de plein air,
9. Ports de plaisance,
10. Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT,
11. Auberges collectives.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie et de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 - Période de perception

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 - Taxe additionnelle départementale

Le conseil départemental de Côte-d'Or, par délibération en date du 26 mars 2018 a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 – Tarifs 2025

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le Conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicables à compter de l'année suivante.

- Voir le barème 2025 en annexe

Tarifs proportionnels

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 4,59 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce tarif.

Le loyer minimal à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 1 € par nuitée et par personne.

Article 6 – Personnes exonérées

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € par nuit et par personne.

Article 7 - Déclaration et perception

Les logeurs doivent **déclarer tous les mois** le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration s'effectue prioritairement par internet, <https://tourismegevrey nuits.taxesejour.fr/> ou exceptionnellement par courrier.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- 30 avril, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 31 mars (1^{er} trimestre)
- 31 juillet, pour les taxes perçues du 1^{er} avril au 30 juin (2^{ème} trimestre)
- 31 octobre, pour les taxes perçues du 1^{er} juillet au 30 septembre (3^{ème} trimestre)
- 31 janvier, pour les taxes perçues du 1^{er} octobre au 31 décembre (4^{ème} trimestre).

Article 8 - Reversement à l'Office de Tourisme communautaire

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire et donc versé à l'Office du tourisme communautaire de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (Etablissement Public Industriel et Commercial) conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Article 9 – Contrôle, sanctions et taxation d'office

En cas d'absence de déclaration, de déclaration erronée ou de retard de paiement de la taxe de séjour collectée, l'exécutif de la Communauté de communes peut engager la procédure de contrôle et de taxation d'office prévue par la Loi.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 021-200070894-20240625-C_24_74-DE



BAREME TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

Catégories d'hébergement	Tarifs actuels votés depuis le 01/01/2024	Fourchette légale	Tarifs votés par la CC	TAD * 10%	Tarifs ** à collecter par personne et par nuitée
Tarifs fixes					
Palaces	4,60 €	Entre 0,70 € et 4,80 €	4,59 €	0,46 €	5,05 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €	Entre 0,70 € et 3,50 €	3,32 €	0,33 €	3,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	Entre 0,70 € et 2,60 €	2,32 €	0,23 €	2,55 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	Entre 0,50 € et 1,70 €	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	Entre 0,30 € et 1,00 €	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,77 €	0,08 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,54 €	Entre 0,20 € et 0,60 €	0,54 €	0,05 €	0,59 €
Terrains de camping et terrains de caravanage, non classés, classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

* Taxe additionnelle départementale

** Le tarif final, qui doit être collecté par les hébergeurs, comprend le tarif voté par la Communauté de communes et la taxe additionnelle départementale. Ces tarifs sont limités à deux décimales.

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULLOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/75 - OBJET : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

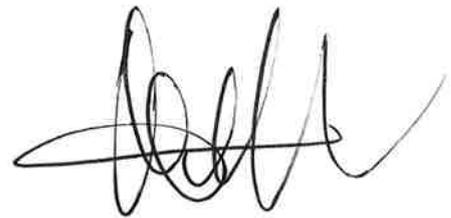
Lors de sa séance du 24 avril 2024, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Côte-d'Or (CDCI) a donné un avis favorable à la révision du schéma départemental de coopération intercommunale (projets de création de syndicats de production d'eau potable depuis le réservoir de Grosbois et depuis la ressource de la Boucle des Maillys).

Par courrier reçu le 03 juin 2024, le Préfet invite notre assemblée délibérante à se prononcer sur cette révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions :

- **EMET** un avis favorable à la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/76 - OBJET : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Vu la délibération C/21/83 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 fixant les tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale pour l'année 2021-2022 reconduits en 2023-2024.

Considérant la nécessité de maintenir des frais de dossiers pour le bon fonctionnement administratif du service concerné,

Considérant les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2024, une augmentation globale des tarifs de l'Ecole de Musique est préconisée à hauteur de 2.5% par rapport aux tarifs de 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2024,
- **DECIDE** d'appliquer une majoration de + 50% aux usagers habitants hors du territoire de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** qu'une réduction globale de 10% sera appliquée aux familles (plus de deux inscriptions).

Frais de dossier d'inscription par foyer : 50 €

Option habitant communauté de communes, pas d'option famille

Tarifs 2024-2025 pour la saison complète	Sans pratique collective	Avec pratique collective
Jardin/Eveil musical	138 €	
Initiation	234 €	
CYCLE 1	344 €	182 €
CYCLE 2	421 €	278 €
HORS CURSUS	344 €	227 €
PRATIQUES COLLECTIVES		83 €

Option habitant communauté de communes, Option famille (- 10 %)

Tarifs 2024-2025 pour la saison complète	Sans pratique collective	Avec pratique collective
Jardin/Eveil musical	125 €	
Initiation	210 €	
CYCLE 1	310 €	164 €
CYCLE 2	379 €	250 €
HORS CURSUS	310 €	204 €
PRATIQUES COLLECTIVES		75 €

Option habitant hors communauté de communes (+ 50 %), Pas d'option famille

Tarifs 2024-2025 pour la saison complète	Sans pratique collective	Avec pratique collective
Jardin/Eveil musical	208 €	
Initiation	351 €	
CYCLE 1	517 €	274 €
CYCLE 2	632 €	417 €
HORS CURSUS	517 €	340 €
PRATIQUES COLLECTIVES		125 €

Option habitant hors communauté de communes (+ 50 %), Option famille (- 10 %)

Tarifs 2024-2025 pour la saison complète	Sans pratique collective	Avec pratique collective
Jardin/Eveil musical	187 €	
Initiation	315 €	
CYCLE 1	465 €	246 €
CYCLE 2	569 €	375 €
HORS CURSUS	465 €	306 €
PRATIQUES COLLECTIVES		112 €

Tarifs forfaitaires

LOCATION	70,00 €	
----------	---------	--

Modalités de paiement :

- Par chèque, espèces, CB, en trésorerie à réception de la facture
- Par prélèvement bancaire
- Facturation :
 - o En totalité en novembre,
 - o En 3 fois en novembre, février et juin,
 - o En 8 fois en novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin.

L'inscription est ferme et définitive à partir du 23 septembre 2024.

Toute annulation après cette date entraîne la facturation de la totalité de l'inscription

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/77 - OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « CINEMA LE NUITON »

Lors de sa séance du 28 mai 2024, le Conseil communautaire a acté la reprise en régie directe du cinéma « Le Nuiton » géré historiquement par l'association MJC de Nuits Saint Georges à compter du 1^{er} juillet 2024.

Malgré son activité commerciale, ce service public est qualifié de service public administratif. Il n'entre pas dans le champ de la concurrence dans la mesure où il réalise moins de 7 500 entrées hebdomadaires et il est classé « Art et essai ». Cette activité ne poursuit pas de but lucratif et sera financée en grande partie par une subvention d'équilibre du budget principal.

Lorsqu'il s'agit d'un service public administratif, le budget annexe est optionnel.

Pour plus de transparence sur le coût définitif de ce service, il est proposé de retracer les dépenses et recettes dans un budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « Cinéma Le Nuiton » soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 développé au 1^{er} juillet 2024,
- **DEMANDE** l'assujettissement à la TVA à compter du 1^{er} juillet 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETARE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/78 - OBJET : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES « CINEMA LE NUITON »

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

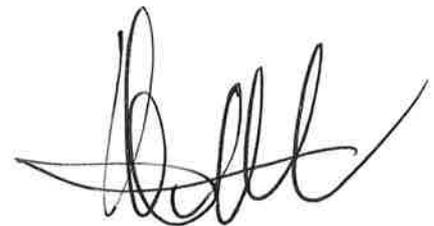
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **INSTITUE** une régie de recettes auprès du service public « cinéma Le Nuiton » installée au 3 rue Thurot à Nuits-Saint-Georges selon les conditions suivantes :

- La régie encaisse les billets d'entrée, les confiseries, les affiches, la location de la salle.
- Les recettes ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : en numéraire, en chèque, en carte bancaire, en ciné chèques. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket.
- Un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 €.
- Le régisseur est tenu de verser au bureau de la Banque Postale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum de 3 000 € et au minimum une fois par mois.
- Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.
- Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETARE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/79 – OBJET : VOTE DES TARIFS 2024 – CINEMA LE NUITON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs suivants :

CINEMA	TARIFS 2024	TARIFS MJC
Plein tarif	7 €	8 €
Tarif réduit (demandeurs d'emplois, étudiants, personnes de + de 65 ans, personnes en situation de handicap, tarif sur justificatif)	6 €	7 €
Tarif ciném'accompagne (tarif unique)	6 €	6.50 €
Carte abonnement (10 places valables 1an)	55 € + 2 € support de carte	65 €
Pour les – 16 ans	4.50 € toute séance	4.50 €
Cin'espiègle (un parent / un enfant)	10 €	10 €
Tarif pass Télérama	4 €	/
Tarif carte Avantage Jeunes	6 €	6.50 €
Tarif printemps du Cinéma et toutes opérations nationales exceptionnelles	5 €	/
Tarif scolaires	3 €	3 €
Tarif semaine jeunes – 18 ans	5 €	/
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations A)	5 €	/
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations B)	10 €	/
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations C)	15 €	/
Manifestations spéciales (tarifs utilisés pour les animations D)	20 €	/
Affiches grandes	8 €	/
Affiches petites	4 €	/
Tarif lunettes 3D (à ajouter en plus du tarif proposé)	1 €	1 €
CONFISERIES	TARIFS 2024	TARIFS MJC
Pop-corn	1.50 €	1.50 €
Eau	1 €	1 €
Eau pétillante	1 €	1 €
Soda	3 €	1 €
Sucette	0.50 €	0.50 €
Glace	3 €	1.50 €
LOCATION DE SALLES	TARIFS 2024	TARIFS MJC
Location salle sans projection demi-journée	300 €	/
Location salle sans projection 1 journée	500 €	500 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.




Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 021-200070894-20240625-C_24_80-DE

SLOW

C/24/80 – OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF « CINEMA LE NUITON » - EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2024 ci-annexé,

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



BUDGET "CINEMA LE NUITON"
BUDGET PRIMITIF 2024

	BP 2024
SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES	
C.011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 125,00 €
60611.Eau	75,00 €
60612.Electricité	2 000,00 €
60613.Chauffage	1 000,00 €
6284.Ordures ménagères	
615221. Entretien bâtiment	
60631.Produits entretien	300,00 €
60632.Matériel entretien chariot / aspirateur	1 000,00 €
61558. Réparation autres biens mobiliers	500,00 €
6156. Maintenance	
<i>Maintenance 2 portes automatiques</i>	1 235,00 €
<i>Maintenance désenfumage</i>	180,00 €
<i>Maintenance Chauffage</i>	
<i>Maintenance climatisation</i>	
<i>Maintenance électrique</i>	
<i>Maintenance extincteurs</i>	
<i>Maintenance contrôle périodique gaz / électrique</i>	
<i>Maintenance alarme incendie</i>	265,00 €
<i>Maintenance projecteur</i>	
6161. Assurance	
6283.Nettoyage et desinfection fauteuils	
60632. Matériel frigo / micro onde / cafetière / bouilloire	1 000,00 €
60623. Alimentation confiseries	2 000,00 €
6068.Fournitures lampes	1 155,00 €
6068.Achat des affiches	400,00 €
6068.Achat billets	100,00 €
60636. Vêtements travail	- €
6064. Fournitures administratives impression programme	300,00 €
Communication création site internet	
Photocopieurs consommable	150,00 €
61358.Location de film	6 000,00 €
61358.Locations matériel (GlobeCast cinema Delivery) box chargement	1 740,00 €
611.Prestations de services (contrat programmation PANACEA)	500,00 €
6281.Adhésion Cinéma Indépendant BFC	150,00 €
6281.Adhésion Festival Les Petites Canailles PANACEA	240,00 €
6281.Adhésion ADRC	350,00 €
6281.Adhésion AFCAE (ASSOCIATION FRANÇAISE DES CINÉMAS ART ET ESSAI)	150,00 €
6234. Réception inauguration / intervenants	1 500,00 €
6188. Frais hébergement et repas intervenants ext	600,00 €
6184.Formation ADDE / Monnaie service	3 120,00 €
627. Frais bancaire	200,00 €
6262. Téléphonie fixe- Internet - mobile	390,00 €
637.Reversement taxe TSA	2 500,00 €
637.Sacem	500,00 €
6251. Frais déplacement	100,00 €
Frais ADG	
62878.Remboursement frais MJC (prorata 6 mois maintenance ADDE)	425,00 €
C 012. CHARGES DE PERSONNEL	16 020,68 €
62. Mise à dispo personnel droit public projectionnistes	14 119,20 €
62. Mise à dispo personnel ménage 2h/jours	1 901,48 €
C.66 INTERET DE LA DETTE	450,00 €
66111 Intérêt de la dette	300,00 €
66112 ICNE	150,00 €
C.042 DOTATIONS AMORTISSEMENTS BIENS	- €
6811 Amortissement biens	
C.023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 518,24 €
TOTAL	97 113,92 €



RECETTES	BP 2024
C.70 PRODUIT DOMAINE	14 900,00 €
Vente des entrées	12 000,00 €
Vente confiserie	2 500,00 €
Vente affiches	100,00 €
Vente régie publicitaire	0,00 €
Vente location de la salle	300,00 €
C.042 AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	0,00 €
777 Amortissement subventions	
C.74 SUBVENTION EQUILIBRE	82 213,92 €
Subvention équilibre	81 613,92 €
Subvention CNC Art et essai	600,00 €
TOTAL	97 113,92 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2024
DEPENSES	
C.16 REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	2 078 €
1687 Remboursement capital de la dette	2 078 €
C.21 IMMOBILISATION CORPORELLE	49 440,00 €
2188 Reprise matériel cinéma (49 439,81 €)	49 440,00 €
2188 Remplacement du projecteur	PM
Ordinateur+ onduleur + smartphone + protection + tel dect + borne	2 380,00 €
Enseigne	5 000,00 €
C.040 AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	- €
139 Amortissement subventions	
TOTAL	51 518,24 €
RECETTES	BP 2024
C.13 SUBVENTIONS	1 000,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Crédit Agricole	1 000,00 €
Subvention TSA	0,00 €
C.040 AMORTISSEMENTS	- €
28 Amortissement biens	
C.021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 518,24 €
TOTAL	51 518,24 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 0,00 €

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

**C/24/81 - OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
« CINEMA LE NUITON »**

La recette des entrées du cinéma ne couvre pas la totalité des dépenses ce qui nécessite une subvention d'équilibre prévisionnel du budget principal à hauteur de 81 613,92 € pour l'année 2024.

L'absence de soutien du budget principal aurait un effet trop conséquent sur le prix du cinéma et impacterait l'accès à la culture cinématographique en milieu rural.

Cette subvention d'équilibre se justifie donc par des motifs généraux, à savoir le maintien d'une activité cinématographique à tarifs réduits et positionne le cinéma comme un outil de sa politique culturelle et sociale. De plus, elle ne fausse pas la concurrence dans la mesure où le cinéma Le Nuiton fait l'objet d'un classement art et essai, ne dispose que d'une seule salle de projection et réalise en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Cinéma Le Nuiton » à hauteur de 81 613,92 €,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal à l'article 65736211.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/82 - OBJET : BUDGET ANNEXE « CINEMA LE NUITON » - DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS

Il est rappelé que l'amortissement des immobilisations est obligatoire :

- Pour les collectivités et les groupements dont la population est égale ou supérieur à 3500 habitants,
- Pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pour les services publics industriels et commerciaux,
- Pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, dans le cadre des subventions d'équipements versées,

A la suite de la création du nouveau budget annexe « Cinéma Le Nuiton », en conformité avec la nomenclature M57, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée d'amortissement des biens suivants comme suit :

Biens	Durées d'amortissement
Biens de faible valeur <500 €	1 an
Logiciel	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel audiovisuel	5 ans
Mobilier	10 ans
Installations matériel électrique et électronique	15 ans
Agencement et aménagement de bâtiments	30 ans

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
19 juin 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/83 - OBJET : TRANSFERT DES IMMOBILISATIONS ET SUBVENTIONS LIEES A LA RENOVATION DU CINEMA DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « CINEMA LE NUITON »

Il est rappelé que le cinéma a fait l'objet de travaux de rénovation lancé en 2020 et qui se sont achevés en septembre 2022.

Ces travaux et subventions sont recensés dans l'actif du budget principal :

N° inventaire budget principal	Compte d'imputation M57	Libellé biens	Valeur nette comptable
488217	21314	Rénovation cinéma	553 026.10 €
2022-3062	21314	Rénovation cinéma plan évacuation	688.54 €

Libellé subvention	Financier	Valeur nette comptable
Rénovation cinéma DSIL	ETAT	132 500 €
Rénovation cinéma 100% Côte d'Or	DEPARTEMENT	151 813 €

La délibération du 9 février 2017 relative à la durée d'amortissement des immobilisations ne prévoyait pas l'amortissement des travaux de bâtiments. Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, cette délibération a été modifiée et elle prévoit désormais une durée d'amortissement des travaux de bâtiments sur 30 ans.

Afin de ne pas faire supporter le coût des amortissements au futur budget annexe « Cinéma », il est proposé de régulariser les amortissements des travaux et des subventions de la rénovation du cinéma dans le budget principal avant le transfert de cet actif dans le nouveau budget annexe.

Pour la rénovation du cinéma, un emprunt à hauteur de 110 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole en 2021 au taux fixe de 0.62% sur une durée de 25 ans. Cet emprunt s'intègre dans un emprunt global à hauteur de 360 000 € qui a également servi à financer la construction de l'école de musique et la Halle Chambertin. Au 15 juillet 2024, le capital restant dû est 316 292.13 € dont 96 627.25 € (quote part de 30.55%). Le budget principal continuera à payer la totalité de l'échéance à la banque et refacturera la quote part 30.55% d'annuité au nouveau budget annexe cinéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la régularisation des écritures d'amortissement des biens et des subventions des travaux de rénovation du cinéma sur le budget principal par des opérations d'ordres non budgétaires,
- **AUTORISE** le transfert de l'actif vers le nouveau budget annexe « Le Cinéma »,
- **AUTORISE** le transfert de l'emprunt pour un capital restant dû au 15 juillet 2024 de 96 627.25 €.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POUULOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

C/24/84 – OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
Vu le budget de l'établissement,
Vu le tableau des effectifs.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que la reprise en régie directe du Cinéma Le Nuiton de Nuits-Saint-Georges nécessite le recrutement du personnel permettant son fonctionnement, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer à compter du 08 août 2024 un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet, au grade d'adjoint technique, catégorie C.

Monsieur le Président précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera alors prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° C/24/30 du 05 mars 2024 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE**, au 05 août 2024, un emploi permanent au grade d'Adjoint technique, à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire détenu,

– **SE RESERVE** la possibilité, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code Général de la Fonction Publique,

- **DIT** qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré conformément à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique,

- **DIT** que le régime indemnitaire instauré par la délibération n° C/24/30 du 05 mars 2024 sera appliqué,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 05 août 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
19 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/24/80), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (à partir de la délibération C/24/75), Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (à partir de la délibération C/24/75), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN (jusqu'au vote de la délibération C/24/83), Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT), Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Philippe BALIZET, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Didier DANEL.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE (jusqu'au vote de la délibération C/24/74).

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETARE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

**C/24/85 - OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS A DUREE INDETERMINEE DE DROIT PRIVE –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SPIC DECHETS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code du Travail,
Vu la Convention Collective nationale des activités du Déchet du 16 avril 2019 (IDCC 2149),
Vu le tableau des effectifs,
Vu le budget du SPIC déchets.

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps partiel nécessaire au fonctionnement des services, notamment du SPIC des déchets.

Considérant la reprise en régie directe des déchetteries de Brochon et de Saulon-la-Chapelle,
Considérant la fin de la gestion de ces déchetteries par la société privée « SUEZ RV CENTRE EST »,
Considérant la reprise du personnel privé affecté aux deux déchetteries,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, deux emplois de gardien de déchetterie en contrat à durée indéterminée de droit privé, dans le cadre de la reprise du personnel des déchetteries de Brochon et de Saulon-la-Chapelle.

Monsieur le Président précise que :

- la rémunération des deux emplois sera calculée au regard de la grille de classification des emplois de la convention collective nationale des activités du déchet (IDCC 2149) : statut ouvrier rattaché au niveau II, position 2, coefficient 107 ;
- le premier emploi est créé à temps partiel à raison de 81.59% d'un temps complet, soit 123.75 heures mensuelle ;
- le second emploi est créé à temps partiel à raison de 69.44% d'un temps complet, soit 105.33 heures mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** et **RECRUTE** au 1^{er} septembre 2024 deux emplois en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps partiel, selon la grille de classification des emplois de la convention collective nationale des activités du déchets : statut ouvrier – niveau II – position 2 – coefficient 107,
- **DIT** que la convention collective nationale des activités du déchets (IDCC 2149) sera appliquée,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

